Image not found or type unknown

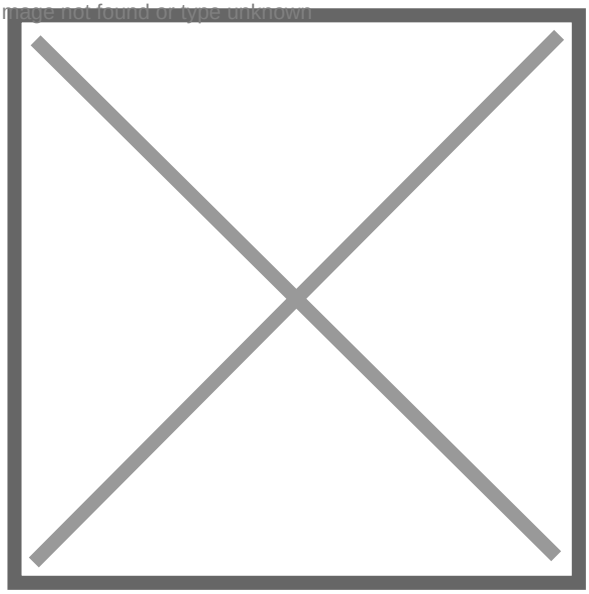

# Licencier causse de maladie sans passé au médecin du travail

Par **phlpp826**, le **22/09/2008** à **21:23**

voila ce qui ma arrivé en 1998 je travail comme femme de ménage pour un laboratoir cytologique anapate mon travail consitté a vidé des pots formols avec des chaire humain ses a dire fétus/seins/uteruse/intestin/ otospie d' un bébé mort née éxetéra/devai mettre ses déchez dans un conténére en suite je devai nettoyer les pots et remettre étiquette .Aprés je devai néttoyer les plaquette de frotti remettre les lamps et mettre les étiquettes .je renplicé les pots formol et pots acool. les colie pour les hopitals clinique et les médecin généraliste tout était marque sur mon cahier il y avez de plue en pluce de materiel a nettoyeret des pots a vidé et a renplicé je n' avez pas de temp pour faire le ménage tout les quinze jour le samedi matin 4 heure de ménage des moment je venai faire materiel .Le début de l'année 2001 je me suis déplacé des vertébre j'ai du arrétter malade j' ai dut allée au rumatologue .a oui j'avai oublier les livréson ses mois qui fesai le rangement et vérifier que tout été bien la et je porté du lourp /vaisselle du labo ou il fesai les analise ses moi qui la fesai inssit que le nettoyage spéculome.moi je croyer que s'était normal .J'usqu'au jour du28/09/2001 ou la je fait des bronchits répétitive prise de sang infétion douleur au main au genoux au dos tout par tout la cpam me mes en longue maladie a partir du 28/09/2001car au paravent j'avez des bronchites et engine mes je n'arrétté pas malade car je tenai a mon travail j'ai quatre enfants a nourire.Mes la je n'arrivé plue a travaillé étant ésoufflé/douleur/bronchit/engines.entre deux ma patrone me licencie tout en étant en longue maladie la causse quel ma mis maladie je suis pas passé au médecin du travail elle ma licencier tout ce que j'ai fait j'était oubligé de le faire s'était d'abort tout ce que je vous dit et si aprés j 'avez un peux de temp faire le ménage les condition digyéne était pitoyable ses alors en 2006 je prend un avoca qui normalement devez faire appelle au prut homme ce qui a pas fait .Jai dépencé 1400euro je me demande si il y a une justice.La cpam ma reconnue a 100 en 2006 jusquand 2009 je ne perçoie rien .je nest plue la force de travaillé avec tout que j'ai subie moralement et encord aujour huit je vait au kiné 3 fois par semain j' ai un traitement depuie 2001 et je vais voir un spycologue aidé moi

a valoir mes droits car des moment je voudrait mourir tout ces produit était toxique et cancer igyéne et je n'était pas au courant de tout sa

Par **lawyer 57**, le **23/09/2008** à **12:06**

Bonjour,

Si vous avez confié la défense de vos intérêts à un avocat et que vous l'avez payé 1400.00€ mais qu'il n' a rien fait, alors vous pouvez vous plaindre au bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de cet avocat.

Si sa résponsablilté est engagée vous pouvez même lui faire un procés.

D'autre part s'agissant de votre licenciement allez consulter un autre avocat pour savoir si vous pouvez encore lancer une procédure ou si celle ci est déjà prescrite (prescription 5 ans après le licenciement)

Par **phlpp826**, le **23/09/2008** à **12:20**

merçi mes sa me dit pas si mon employeur a fait une erreur de me licencier et de faire le travail quel me disé de faire car j'atait payer comme femme de ménage

Par **lawyer 57**, le **23/09/2008** à **16:19**

Bonjour,

pour répondre à cette question, il faudrait pouvoir voir votre dossier (lettre de convocation, lettre de lcenciement...) et surtout connaître le motif exact de votre licenciement.
Le mieux est donc d'aller consulter un avocat

Par **phlpp826**, le **17/12/2010** à **20:29**

Bonsoir, comme je les dit eu gain de causse prud’homme eu gain de causse erreur des prud'hommepour mes heure de travail eu on conté 43 heure part moi j'en faisait 169 heure bien incrit sur fiche de paix que j'ai donné et contrat pas aux norme nom pas pris conte des frais avocat et et bientôt 7 ans perçois ni assédic et maladie pris syndicat encore des dépense car l'avocat aurais dut faire appel aux prud'homme au lieux de faire appel cpam il a fait l’inverse fait appel aux bâtonnier qui tien avec ses avocat fait courrier sans que rien obtenir malgré tout document et preuve que mes patrons mon mi santé danger reçus attestation d'exposition recommandée de mes patrons 8 ans a prés m'avoir licencier et reçois 8 ans a prés rendez-vous médecin du travail mis en danger et mon statut de travail qui était femme de ménage mes pas aide laboratoire sans protection et formation qui disait de faire je faisait

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

confiance car ses des médecins et encore des dépense ses moi la victime dans tout sa eu ce lave les main et la cpam savais que tout les personne travaillé dans ce laboratoire tombé malade et qui licencier il n'a eu aucun femme de ménage qui et parvenu jusque leur pension ses pour vous dire alors je demande de l'aide dix année que nous privons moi et ma famille malade alors si seulement il aurais des personnes correcte qui m'aide n'est put les moyen aidé moi .contacte part email phlpp826@aol.com

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés